



Politique de garantie

**JONH**®

J.O. NOËL HOULE & FILS

# Notre garantie

Les produits de bois massif offerts par J.O. Noël Houle et fils inc. sont fabriqués avec fierté à partir de bois de haute qualité. Ils sont assemblés dans un environnement où le taux d'humidité est contrôlé et dans le respect des hauts standards de fabrication du domaine du bois ouvré. Chaque pièce est inspectée avant la livraison afin de respecter notre standard de qualité.

Nous offrons une garantie limitée d'un an à compter de la date d'achat sur certains produits. La garantie est applicable aux défauts issus de la fabrication seulement.

Afin de certifier un défaut, le produit doit être regardé à une distance minimale de 4 pieds. Tout défaut naturel du bois présent à l'oeil lorsque l'on se trouve à moins de 4 pieds du produit sera considéré comme acceptable et ne pourra pas faire l'objet d'une garantie.

Nous nous engageons à remplacer ou à réparer en usine, à notre choix, tout produit satisfaisant à nos critères de garantie. Une inspection par notre équipe est requise afin de confirmer que le défaut provient de la fabrication. Si la garantie s'applique, nous prendrons en charge les frais de transport aller-retour à l'adresse initiale de livraison. La garantie se limite à la réparation et/ou au remplacement du produit. Tout autre frais ou inconvénient n'est pas couvert par la garantie.

## Produits admissibles à la garantie

La garantie couvre les produits listés ci-dessous. Si un produit n'apparaît pas dans la liste, veuillez communiquer avec nous afin de vérifier si la garantie s'applique.

- ✓ Comptoirs et îlots à grain couché ou en panneaux
- ✓ Planches à découper à grain couché
- ✓ Autres (tablettes, panneaux, composantes d'escaliers)

# Les exclusions

La liste qui suit présente les exclusions à notre politique de garantie. Le remplacement ou la réparation du produit ne sera pas offert pour les situations suivantes :

- ⊗ Tout défaut naturel du bois qui est visible à moins de 4 pieds
- ⊗ Toute forme de tache (cernes d'eau, vin, nourriture, encre, etc.)
- ⊗ Décoloration suite à l'usage de produits nettoyants domestiques
- ⊗ Décoloration suite à une trop grande exposition au soleil
- ⊗ Égratignures et bosses ne provenant pas de la fabrication
- ⊗ Découpe d'aliments sur de l'hickory, du frêne ou du chêne
- ⊗ Planche à découper ou comptoir de moins de 1 1/4" d'épaisseur
- ⊗ Planches à découper huilées ailleurs que chez J.O. Noël Houle et fils inc.
- ⊗ Produit vernis sur lequel une des faces n'est pas traitée
- ⊗ Produit fini par J.O. Noël Houle et fils inc. recoupé, altéré ou modifié n'ayant pas reçu de nouvelle finition
- ⊗ Perçage d'évier sous plan (undermount) vernis
- ⊗ Perçage d'évier sous plan (undermount) fini à l'huile Rubio SANS epoxy
- ⊗ Comptoir/ îlot présentant une section en porte-à-faux sans renforts adéquats

# Votre responsabilité

Vous avez un rôle important à jouer dans le maintien de la qualité de nos produits. Afin de préserver votre garantie, il est de votre responsabilité de vous assurer de respecter les points suivants :

1) Vous devez vous assurer d'inspecter tout produit lors de sa réception et de nous indiquer tout défaut de fabrication avant de signer la facture. Il n'y aura aucun remboursement ou remplacement du produit si la facture est signée sans inspection.

2) Vous devez préserver les produits non finis emballés jusqu'au moment où ils seront finis. Une finition sur toutes les surfaces (chants) sans exception est exigée lors du déballage. Si vous devez recouper ou modifier un produit fini par J.O. Noël Houle et fils inc., vous devez appliquer une finition sur les parties altérées du produit sans quoi la garantie ne sera plus applicable.

3) Vous devez préserver nos produits finis et non finis dans un endroit adéquat en respectant un taux d'humidité variant entre 35 % et 55 %. Advenant qu'un produit soit exposé à un taux d'humidité non conforme, aucune garantie ne pourra s'appliquer. Un taux d'humidité inadéquat pourrait provoquer un gauchissement, une délamination des joints de colle, des taches des fissures ou des fendillements.

4) Vous devez vous assurer du bon entretien du produit. Les nettoyants à usage domestiques que l'on retrouve en grandes surfaces ne sont pas adaptés pour les surfaces de bois. Vous devez vous assurer que l'entretien du produit se fait de façon adéquate et avec les bons produits.

Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables des dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un entretien inadéquat, d'un accident, d'un bris intentionnel ou d'une exposition à des températures extrêmes. Cependant, il nous fera plaisir d'assurer le remplacement ou la réparation de tout produit présentant un défaut lié à la fabrication.

Pour toute question ou demande de renseignements concernant la politique de garantie, veuillez communiquer avec nous au 1(800)565-6273

Pour les instructions d'entretien, renseignez-vous auprès de votre représentant ou référez-vous au Guide d'entretien disponible sur notre site web [www.mouluressjonh.com](http://www.mouluressjonh.com)

